

Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".



Mémoire de la Présidente de Limoges Métropole

Vo la délibération du conseil communautaire du 27 avril 2025 relative aux délégations de compétences communales au Président de Limoges Métropole.

Vo la délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2025 relative à la fixation des tarifs des services publics pour l'année 2026.

Vo la demande présentée par [REDACTED]

Il s'agit d'attribuer une concession cinéraire afin que le site existant de la commune de [REDACTED] à [REDACTED], à l'usage de la commune de [REDACTED].

Article 1. - La commune de [REDACTED] est autorisée à solliciter la concession cinéraire pour une durée de [REDACTED] ans, renouvelable de [REDACTED] ans, à compter du [REDACTED] mars 2026.

Article 2. - La concession est attribuée au titre d'une concession foncière.

Article 3. - Le site d'implantation, le cas échéant, de la concession cinéraire présentée par une commune de Limoges Métropole, est attribué de la façon suivante:

(1) [REDACTED] (département) d'un côté, pour fournir un minimum une place de dépôt, conforme au modèle de la concession cinéraire de [REDACTED] pour permettre la formation définitive de la zone de dépôt au grand équipement cinéraire.

(2) [REDACTED] (département) de l'autre côté, pour permettre la formation définitive de la zone de dépôt au grand équipement cinéraire.

Le nombre de la zone de dépôt est fixé à [REDACTED].

En ce qui concerne, le nombre de sépultures et de sites de ces différents sites, ils sont précisés par le personnel de Limoges Métropole.

Article 4. - [REDACTED] (département) présente au renouvellement de la zone de dépôt cinéraire, le renouvellement présenté offre à la date d'expiration de la concession cinéraire, le renouvellement présenté offre à la date d'expiration de la concession cinéraire, le renouvellement présenté offre à la date d'expiration de la concession cinéraire, le renouvellement présenté offre à la date d'expiration de la concession cinéraire.

Limoges Métropole, attribue la zone de dépôt.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 251_2

1 DOCUMENT - Publié le 9 Mars 2026

 DEC_FUNER_251_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 235,7 Ko)

 TÉLÉCHARGER